

Cadre fonctionnel relatif aux restrictions involontaires

Date

30/03/2021

Subvention du CEPF-111564

Bénéficiaire

**Association environnementale de Bado pour la protection de la vie marine et
terrestre**

Intitulé du projet

**Contribution to conservation and ecological monitoring of the two Mediterranean
islands, Djerba and Farwa, through the protection of Threatened species.**

Lieu du projet

Aire Marine Protégée de Farwa

Résumé de la subvention

1. Organisation du bénéficiaire.

Association Environnementale de Bado pour la Protection de la Vie Marine et Terrestre

2. Intitulé de la subvention.

Contribution to conservation and ecological monitoring of the two Mediterranean islands, Djerba and Farwa, through the protection of Threatened species.

3. Numéro de subvention.

MAR-111564

4. Montant de la subvention (en USD).

\$162 310

5. Dates proposées pour la subvention.

01.05.2021 au 30.06.2022

6. Pays ou territoires où le projet sera réalisé.

L'île de Djerba en Tunisie et l'île de Farwa en Libye

7. Synthèse du projet.

Notre projet vise à contribuer à la préservation de la biodiversité dans l'île de Djerba et Farwa. Ce projet soutient l'effort national et régional pour la conservation des tortues marines à travers des actions de prospections des sites de pontes, des échouages et des actions de sensibilisation dédiés aux pêcheurs pour réduire les risques des captures accidentelles. Le recensement et l'étude de la distribution des espèces endémiques telles que les posidonies *Posidonia oceanica* et la grande nacre *Pinna nobilis* sont considérés comme un indicateurs biologiques efficaces de la situation écologique de l'écosystème marin côtier au niveau des îles de Farwa et Ras Rmel. Le soutien de pratique de la pêche artisanale fixe par « zrayeb » dans la zone de Ras Rmel et le lancement de nouveau de cette technique utilisée auparavant dans la zone de Farwa ont un impact direct sur la conservation de la biodiversité marine dans la zone du projet. Ce projet consolide l'effort de l'APAL dans l'élaboration d'un plan de gestion de site Ras Rmel, une zone humide classée site Ramsar est bientôt classée une aire marine et côtière protégée (AMCP) et vise à développer les capacités et les compétences des gestionnaires de l'AMP de Farwa.

8. Nom complet, titre, numéros de téléphone, et adresse électronique du membre du personnel du Bénéficiaire chargé de ce plan.

Nom: **Faiçal GHZAYEL**

Titre: **Président d'AJEM**

Tél: **0021698612867**

Email : contact@ajem.tn , ghzaielfaical@gmail.com

9. Date de préparation de ce document.

30 Mars 2021

Le Cadre fonctionnel devra décrire le projet et la façon dont les restrictions d'accès aux ressources naturelles et les mesures prises pour aider les communautés affectées. Les communautés affectées doivent avoir la possibilité de participer à l'élaboration du Cadre fonctionnel. En général, le Demandeur devra préparer un projet de Cadre qui sera ensuite diffusé et analysé avec les communautés locales et les autres parties prenantes concernées. Un cadre final sera préparé sur la base de ces consultations. Le CEPF peut fournir des indications sur l'élaboration du Cadre et examinera et approuvera le Cadre final avant d'approuver la proposition finale de projet. Le Cadre fonctionnel doit comprendre les éléments suivants :

A. Contexte du projet

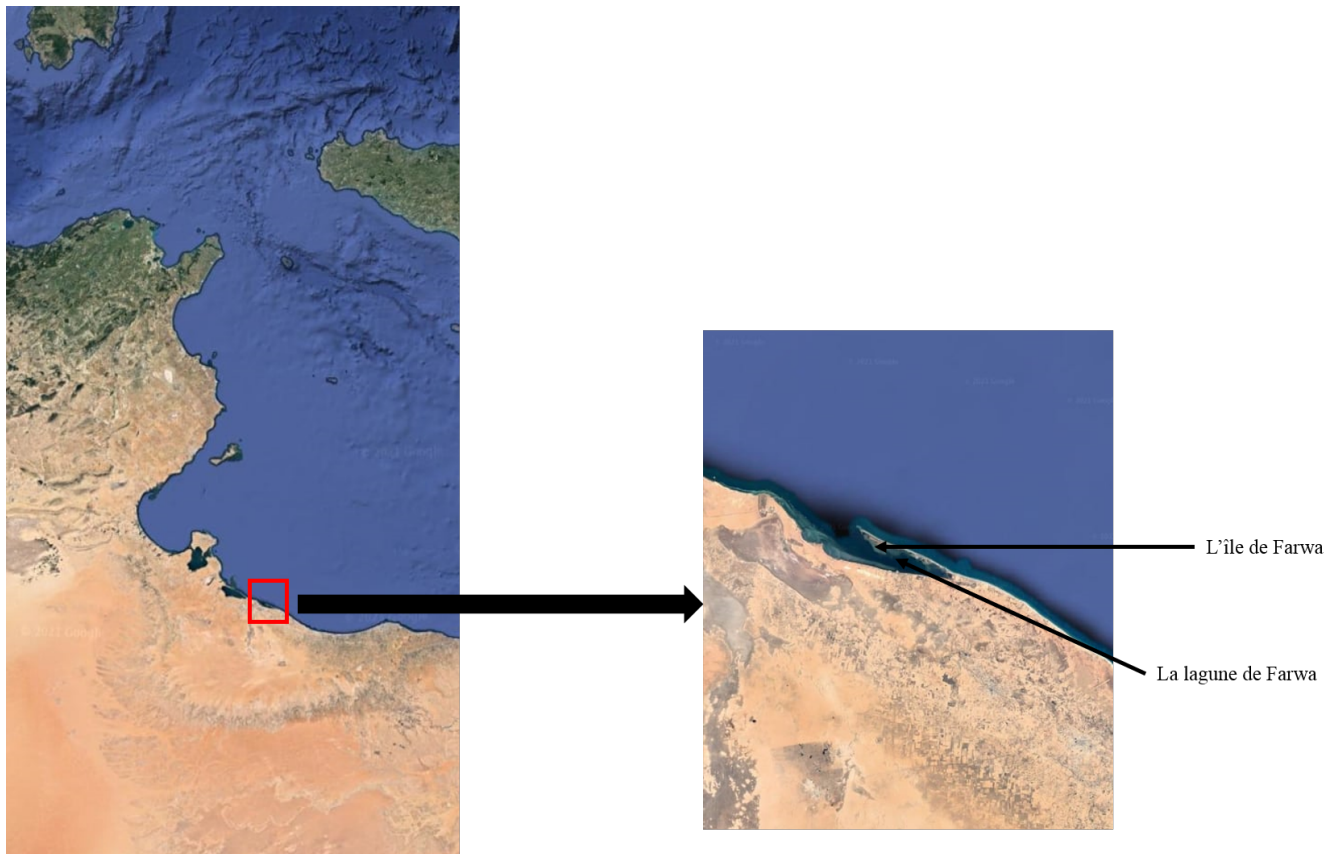
Farwa et Djerba sont deux îles méditerranéennes à grande valeur écologique qui partagent des spécificités communes et abritent des espèces endémiques. Farwa, une aire marine protégée, est une zone où le suivi de la nidification de la tortue marine *Caretta caretta* a commencé depuis 2009 et d'une façon régulière. Djerba est un site qui nécessite une surveillance plus importante. Plusieurs témoignages évoquent ces dernières années la nidification de la tortue marine dans cette zone mais d'une façon non régulière. Le monitoring des plages de nidification est une source importante d'information et de connaissance de la population nidifiante dans n'importe quelle région. Ces connaissances sont d'une grande importance pour la conservation, elles sont cruciales pour la planification et la mise en œuvre de pratiques de conservation et de gestion telles que la réduction des perturbations anthropiques sur les plages de nidification. La végétation marine dans ces deux îles est caractérisée par l'abondance des herbiers posidonies qui constituent un refuge et habitat pour plusieurs espèces méditerranéennes comme la grande nacre, *Pinna nobilis*. Espèce classée en danger critique sur la liste rouge de l'IUCN.

La pêche incontrôlée, la pollution plastique et pétrolière et le changement climatique sont des activités qui menacent vigoureusement l'environnement littoral et marin et amplifie la dégradation de la biodiversité dans ces zones. En plus de ces dégâts, s'ajoute à l'île de Djerba d'autres activités spécifiques telles que : la forte activité touristique, l'accroissement des activités portuaires ainsi que l'érosion côtière et l'élévation du niveau de la mer. Notre proposition va contribuer à la conservation des tortues marines dans ces zones par des activités de suivi des sites de pontes, des échouages et sensibilisation des pêcheurs pour réduire les captures accidentelles. Des actions de suivi de la distribution des posidonies et la grande nacre *Pinna nobilis* au niveau de la lagune de Farwa et Ras Rmel seront aussi élaborées.

La technique de pêche par « Zrayeb » est une pratique ancestrale respectueuse de l'environnement marin, mais, qui subit beaucoup de pressions d'ordre économique à cause de la pêche intensive pratiquée par les chalutiers, ou encore l'aquaculture avec le risque de l'hybridation des espèces, des pressions sociales puisque les jeunes refusent de maintenir cet héritage à cause des faibles revenus, des pressions environnementales dues à la pollution, et au changement climatique. Ce projet se focalise sur cette pêcherie qui contribuent largement à la préservation de l'herbier de posidonie par un soutien des pêcheurs pratiquant cette technique, l'élaboration d'un guide spécifique et déclencher un relancement dans la zone de Farwa.

Afin d'apporter un appui à l'aide à la décision pour la conservation de la zone de Ras Rmal, future AMPC, le projet propose des réunions avec les focus groupe, un atelier avec les partie prenantes à Ras Rmal et un développement des capacités et des compétences de comité de gestion de Farwa.

Le projet va suivre une approche participative impliquant les acteurs publics concernés, le secteur privé, la société civile locale et les pêcheurs de la zone d'intervention. Aussi, la coopération entre nos deux associations pour la réalisation de ce projet va apporter la valeur de l'échange d'expériences et renforcer la collaboration régionale entre les deux pays.



Aire marine protégée de Farwa

B. Mise en œuvre participative

Public cible	Méthodes de consultation
<p>Partenaires techniques et scientifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre de recherche environnementale de Zuwara (organisation gouvernemental), • Le programme libyen de protection des tortues marines (organisation gouvernemental) 	<p>ces partenaires sont nos collaborateurs dans l'identification des espèces, les échouages des tortues marines et les autopsies effectuées pour une possibilité de connaître les causes de mortalité.</p>
<p>Partenaires techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'agence de sécurité côtière Abu Kemash (organisation gouvernemental) 	<p>Notre partenaire dans l'organisation des sessions de sensibilisations auprès des pêcheurs sur la méthode de manipulation des tortues capturées accidentellement.</p>
<p>Partenaires de mise en œuvre Le comité consultatif de l'AMP Farwa (organisation gouvernemental)</p>	<p>Ce partenaire est impliqué durant tout le processus de réalisation du projet. Il est impliqué dans les différentes réunions de concertations effectuées pour présenter les principaux résultats concernant le recensement de <i>Pinna nobilis</i> et de posidonies et le suivi de nidification des tortues. Un atelier sera organisé au profit du comité consultatif pour la gestion de l'AMP Farwa .</p>
<p>Pêcheurs, étudiants, élèves, Clubs environnementaux (Organismes privés)</p>	<p>Des sessions de formation pour les pêcheurs sur les méthodes de manipulation des tortues capturées accidentellement. Des sessions de sensibilisation sur la conservation des tortues marines seront organisés au profit des étudiants et élèves afin de garantir la réussite et la durabilité des actions de conservation et instaurer la culture environnementale chez les jeunes</p>

C. Critères pour l'éligibilité des personnes concernées

Les différentes personnes concernées doivent répondre aux exigences suivantes :

Les personnes pouvant être affectées par le renforcement de la gestion de l'aire protégée de Farwa sont les pêcheurs, pour lesquels des zones de non-pêche, des restrictions sur les tailles et les espèces pêchées etc. pourront intervenir.

Une attention particulière sera portée pour les pêcheurs pratiquant la pêche par les palangres et les filets maillants qui sont généralement impactés par les captures accidentelles des tortues marines.

Les pêcheurs touchés sont identifiés par les deux critères suivants :

D. Mesures visant à aider les personnes touchées

- Les pêcheurs touchés par les captures accidentelles seront soutenus par des équipements techniques sous forme de filets, des hameçons circulaires, des lignes mères et des avançons.
- Des réunions de rencontres avec les pêcheurs pourraient apporter des idées de gestion durables et moins impactantes plus en adéquation avec la vision de conservation du projet.

E. Mécanisme de résolution des conflits et des plaintes.

Tous les projets qui déclenchent une clause sauvegarde doivent proposer aux communautés locales et aux autres parties prenantes un moyen de formuler des doléances auprès de l'organisation en charge de la mise en œuvre du projet, de l'équipe régionale de mise en œuvre (RIT), du Secrétariat du CEPF ou de la Banque mondiale.

Ce mécanisme de règlement des doléances doit inclure, au minimum, les éléments suivants:

- Coordonnées téléphoniques et électroniques de l'organisation bénéficiaire.
- Coordonnées téléphoniques et électroniques de l'équipe régionale de mise en œuvre du CEPF (RIT).
- Coordonnées téléphoniques et électroniques du bureau local de la Banque mondiale.
- L'email du Directeur Exécutif du CEPF: cepfexecutive@conservation.org
- La section doit contenir une déclaration décrivant comment vous informerez les parties prenantes des objectifs du projet et de l'existence du mécanisme de réclamation (par exemple, affiches, panneaux d'affichage, avis publics, annonces publiques, utilisation des langues locales).
- Le texte suivant devra être inclus dans tout mécanisme de règlement des doléances: "*Toute doléance soulevée auprès des responsables du projet sera transmise à l'équipe régionale de mise en œuvre et au directeur des subventions du CEPF dans un délai de 15 jours. Les responsables du projet communiqueront également à ce moment une description des réponses apportées pour traiter la doléance. Si le demandeur n'est pas satisfait des réponses apportées, il pourra soumettre la doléance directement au directeur exécutif du CEPF à l'adresse cepfexecutive@conservation.org. Si le demandeur n'est pas satisfait de la réponse*

du directeur exécutif du CEPF, il pourra alors transmettre la doléance à la Banque mondiale, via le bureau local de la Banque mondiale."

En suivant les indications qui précèdent, décrivez le mécanisme de doléances que vous mettrez en place.

L'association AJEM, informera tous les bénéficiaires des objectifs du projet, et des démarches à suivre en cas d'un différend dans l'atelier du démarrage, communiqué, affiches dans les lieux d'activités, qui comprendront les coordonnées des responsables du CEPF hiérarchisées comme dit ci-dessous.

Si des conflits émergent ils pourront être résolus par les entretiens personnels avec la coordinatrice Ines Souid .

-Si le problème persiste le point de contact pourra être Président d'Ajem. Fayçal Ghzayel : 0021698612867

Toute doléance soulevée auprès des responsables du projet sera transmis à l'équipe régionale de mise en œuvre et au directeur des subventions du CEPF dans un délai de 15 jours. Les responsables du projet communiqueront également à ce moment une description des réponses apportées pour traiter la doléance.

Si le demandeur n'est pas satisfait des réponses apportées, il pourra soumettre la doléance auprès de l'équipe régionale de mise en œuvre et du directeur de subventions du CEPF :

Mme Awatef Abiadh, awatef.abiadh@lpo.fr

M. Pierre Carret, pcarret@cepf.net

Si aucune solution n'est trouvée, le demandeur pour s'adresser au directeur exécutif du CEPF à l'adresse cepfexecutive@conservation.org.

F. Modalités de mise en œuvre

- 1- Prospection sur terrain et élaboration des études de diagnostic sur l'état de la biodiversité dans la zone d'étude (Tortue marine, Posidonies, *Pinna nobilis*) ;
- 2- Organisation des ateliers de présentations des études élaborés
- 3- Renforcement des capacités et des compétences de comité de gestion de l'AMP de Farwa
- 4- Formation pour les pêcheurs sur la technique de pêche par Zrayeb et répliation de la technique à Farwa.
- 5- Organisation des sessions de sensibilisations aux profits de grand public (pêcheurs, étudiants, élèves, étudiants) pour les impliquer dans les actions de conservation.